MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE UNIVERSITÉ GRENOBLE 1

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 6 octobre 1995 relatif aux habilitations de l'Université Grenoble 1 à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. FREDERIC FROMAGER, né le 19 mai 1969 à ANNECY (074), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées INGENIERIE MATHEMATIQUES

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES INGENIERIE MATHEMATIQUES, mention assez bien

est décemé à M. FREDERIC FROMAGER

au titre de l'année universitaire 1995-1996

Fait à Grenoble, le 13 avril 1999

Chancelier des universités Le Recteur d'Académje

/1999199502538

GRENI

Le titulaire

1708704

Claude FEUERSTEIN